

**ARRETE N° 37 - 2014
PORTANT AUTORISATION
TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

Fête des voisins- Chemin de la Fontaine à Vie

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande formulée le 28 mai 2014 par Madame Solange BOISSEAU, domiciliée 20 chemin de la Fontaine à Vie à MARBACHE, d'organiser une fête des voisins pour le quartier de la Fontaine à Vie, devant le numéro 26, le vendredi 6 juin à partir de 19 heures.
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation pendant la durée de la manifestation,

Pour permettre le bon déroulement de cette manifestation:

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mesdames Solange BOISSEAU et Jacqueline HUBERT, organisatrices de la fête des voisins, sont autorisées à occuper temporairement le chemin de la Fontaine à Vie, devant le numéro 26, le vendredi 6 juin 2014 à partir de 19 heures et jusqu'à 2 heures du matin,

Article 2 : L'accès et le stationnement de tout véhicule est interdit chemin de la Fontaine à Vie, du n° 20 au n° 36, et la circulation est interdite sauf aux riverains chemin de la Fontaine à Vie à partir de l'intersection entre la rue du Ménil et le Faubourg Saint Nicolas ainsi que l'accès au chemin de la Fontaine à Vie à hauteur du Monument aux Morts, le vendredi 6 juin 2014 à partir de 18 heures 30 jusqu'à 2 heures du matin.

Article 3 : Des barrières de sécurité et des panneaux seront installés pour matérialiser ces interdictions à l'intersection entre la rue du Ménil et le Faubourg Saint Nicolas ainsi qu'à hauteur du Monument aux Morts pour empêcher l'accès au chemin de la Fontaine à Vie.

Article 4 : A l'issue de la manifestation, les organisateurs et les riverains devront veiller à laisser les lieux dans un parfait état de propreté.

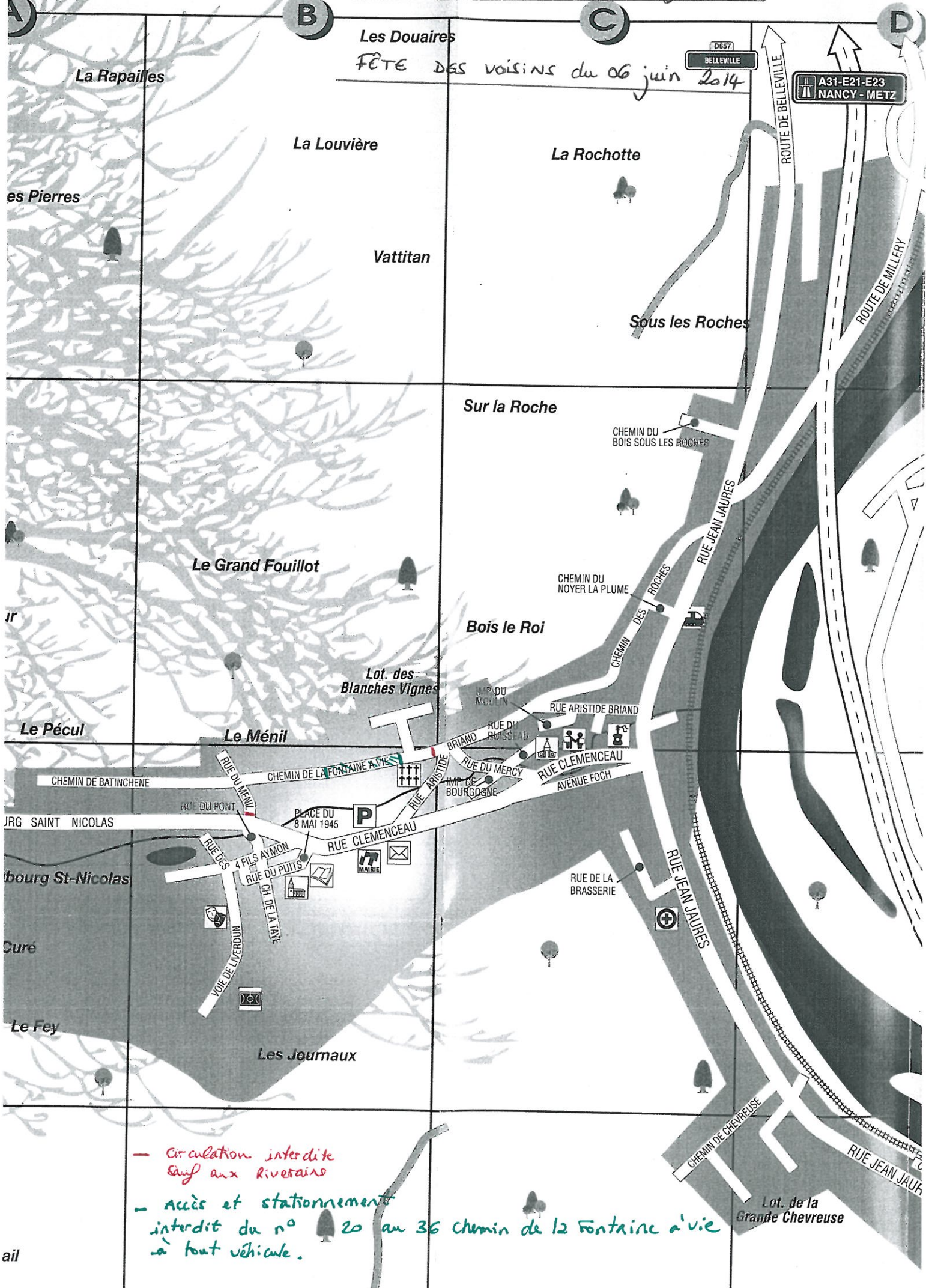
Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de FROUARD,
- La Brigade de Police Intercommunale du Bassin de Pompey,
- Le Centre de Secours de Pompey,
- Mesdames Solange BOISSEAU et Jacqueline HUBERT,
- Aux riverains du Chemin de la Fontaine à Vie,
- Affichage.

MARBACHE, le 3 juin 2014

Le Maire,
Patricia HENCK





Les Douaires

FÊTE DES VOISINS du 06 juin 2014

D657 BELLEVILLE

A31-E21-E23 NANCY - METZ

- Circulation interdite sauf aux riverains
- Accès et stationnement interdit du n° 20 au 36 chemin de la Fontaine à vie à tout véhicule.